



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Marché n° 200208 relatif à l'évolution de la Place de la Brèche et  
aux enjeux urbains qui en découlent passé avec le groupement  
Lancereau-Meyniel, Osty, Iris Conseil et TMO région. Passation  
d'un avenant**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003**

DELIBERATION D20030026

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement de la Place de la Brèche, la Ville de Niort a passé trois marchés de définition simultanés auprès de groupements formés d'équipes pluridisciplinaires.

Le marché 200208 a été passé avec le groupement Lancereau-Meyniel, Osty, Iris Conseil et TMO dont le mandataire est le cabinet Lancereau Meyniel.

L'acte d'engagement du marché a prévu une rémunération identique pour les trois équipes de 38 250€HT avec une décomposition fixée à :

28 050€ht pour la phase collective de 5 mois

10 200€ht pour la phase de transcription spatiale individuelle de 3 mois

Il était demandé au mandataire dans le cadre de son offre de préciser la répartition envisagée de ces montants entre les différents prestataires du groupement.

La décomposition fournie initialement par le cabinet Lancereau Meyniel comporte des erreurs matérielles qui font que les cumuls de montants indiqués ne respectent la décomposition précitée.

Le Cabinet Lancereau Meyniel a donc été invité à proposer une décomposition rectificative respectant les conditions du marché.

Cette nouvelle décomposition se traduit par un tableau de répartition qui doit remplacer celui joint à l'acte d'engagement initial, ceci sans incidence sur la rémunération totale ni sur les délais d'exécution du présent marché.

Cette opération nécessite la passation d'un avenant qui est joint à la présente délibération et qu'il vous est proposé d'approuver.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Approuver le projet d'avenant ci-joint

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**